

ABONNEMENT.

Sauumur : Un an . . . . . 30 fr. Six mois . . . . . 16 Trois mois . . . . . 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr. Six mois . . . . . 18 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 28 ; A. EWIG, Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 40 c. Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 30 Mars 1880.

Bulletin politique.

Nos députés sont retournés chez eux, et on peut leur demander :

— Vous avez voté le budget, sinon tout entier, du moins une partie ?

— Non, pas encore.

— Vous avez au moins fait quelque bonne loi afin d'empêcher les mauvaises gens de la Commune d'insulter l'armée, de réclamer vengeance et de mener leur méchant train ?

— Non plus.

— Au moins vous avez sommé le gouvernement de faire exécuter les lois sur les clubs, les lois qui punissent l'insulte à l'armée, à la magistrature, au clergé, à la religion, à la famille, à la propriété ?

— Point du tout.

— Vous avez alors passé votre temps à corriger tant d'abus dont nous souffrons, à préparer quelques-unes des réformes qu'on nous promet depuis tant d'années et que nous attendons en vain ?

— C'était bien notre intention, mais nous n'avons pu la réaliser.

— C'est donc que vous avez examiné ces tarifs de douane dont l'importance est si grande pour notre industrie ; il y a, paraît-il, de 1,500 à 2,000 articles à examiner et à voter. En avez-vous examiné et voté les deux tiers, la moitié, le quart seulement ?

— Non, pas tant ; nous en avons examiné et voté une vingtaine.

— Aussi vous n'avez rien fait ; vous avez donc eu soin de ne pas toucher votre traitement, car qui ne fait rien ne doit rien gagner ; c'est du moins la règle pour nous, et c'est une trop bonne règle pour que, sous la République, des députés républicains ne s'y conformeront pas ?

— Si fait, nous avons touché nos traite-

ments ; c'est un point que nous n'avons garde de jamais oublier.

Nous voyons d'ici quelques braves électeurs de nos amis, très-enthousiastes il y a deux ans, au mois d'octobre, pour les fameux 363, témoigner qu'ils ne sont pas tout à fait satisfaits de la manière dont leurs mandataires ont rempli leur mandat.

Il est probable, cependant, que nos députés, pour s'excuser de n'avoir pas fait ce qu'on leur demandait de faire, feront valoir qu'ils ont fait autre chose pendant cette première session de 1880.

— D'abord nous avons passé plusieurs séances à approuver le gouvernement d'avoir révoqué des maires en Vendée et dans l'Eure.

— Puisque ces maires avaient été nommés par les électeurs de leurs communes, vous auriez pu laisser à ceux-ci le soin de leur témoigner leur mécontentement... si tant est qu'on fût mécontent d'eux ; mais passons.

— Nous avons ensuite discuté et voté une loi sur les réunions.

— Mauvais, cela. On dit déjà bien assez dans nos campagnes qu'il y a à Paris trop de clubs et que ces clubs pourraient être, un jour, un gros danger ; mais passons encore.

— Nous avons voté une loi pour amnistier les déserteurs des armées de terre et de mer.

— Mauvais, cela. Ce n'est pas le moment de relâcher la discipline de l'armée quand, en Prusse et ailleurs, on rend plus rigoureuse cette discipline. Et puis après ?

— Nous avons refusé au ministre de la marine 800,000 francs qu'il demandait pour les fortifications des colonies.

— Mauvais, cela, puisque cette dépense, au dire du ministre, qui doit le savoir, était nécessaire, et qu'en tous cas, mieux vaut dépenser 800,000 francs à fortifier nos colonies qu'à construire des hôtels splendides à nos ambassadeurs de Berlin et de Berne. Et ensuite ?

— Nous avons sommé le gouvernement de laisser rentrer en France les communards

condamnés par les conseils de guerre, et, dans une autre séance, nous lui avons imposé l'obligation de chasser les Jésuites et de dissoudre les congrégations religieuses.

— Mauvais encore, cela. Chasser les Jésuites et autres congréganistes qui n'ont été condamnés par aucun tribunal et pour aucun délit et laisser rentrer des gens condamnés aux peines les plus graves par les conseils de guerre, c'est faire exactement le contraire de ce qu'il y aurait à faire.

Franchement, si nos députés républicains n'ont, ainsi, pour se justifier de n'avoir rien fait, qu'à exposer ce qu'ils ont fait mal et très-mal, m'est avis qu'ils risquent de n'être pas bien reçus, et je ne suis pas seul de cet avis-là !

Plaisanterie à part, il y a tout lieu de croire que beaucoup de ceux qui chantaient très-haut il y a deux ans déchantent à présent. Entre électeurs et élus, on ne s'expliquera pas publiquement. Mais, pour n'en pas dire beaucoup, plusieurs commencent à en penser davantage.

Qu'ont-ils gagné à ce que nous voyons ! Ici on destitue, là on persécute ; ceux-ci dénoncent ceux-là ; on n'a jamais été plus divisé et on ne s'est jamais haï davantage entre partis.

Notre gouvernement fait triste mine en Europe. On ne voit que gens qui regrettent et gens qui attendent ; de gens tout à fait contents, on n'en voit pas. Nos gouvernants font leurs affaires ; des nôtres, je ne vois pas qu'ils en aient vraiment souci. Encore si cela durait ! Mais le gouvernement est tous les jours un peu plus faible que la veille, et ceux qui veulent le mettre à bas sont un peu plus forts. Or, le jour où ceux-ci seront tout à fait les maîtres, qu'arrivera-t-il de nous ? Je ne vois de tout à fait rassurés autour de nous que les imbéciles ; il est vrai qu'ils sont nombreux ; ils s'imaginent que l'on peut manger des raisins verts sans avoir la colique ; ils l'auront, mes amis, ils l'auront, comptez-y.... (Gazette des Campagnes.)

Ce n'est pas un cri de guerre, ce n'est pas non plus un cri de détresse qui s'échappe au-

jourd'hui des lèvres et du cœur de tous les vrais patriotes, mais c'est déjà presque un cri d'angoisse.

Quoi ! à l'heure où l'Europe entière tremble sensiblement sur ses bases et se sent partout menacée par l'inconnu, — alors que la paix du Continent n'a pas de meilleure et plus sûre garantie européenne que « l'admirable organisation militaire de l'empire d'Allemagne », laquelle permet à M. l'ambassadeur allemand à Rome de tenir la paix pour assurée parce que, dit-il, personne ne peut oser aujourd'hui s'attaquer à l'Allemagne ; — et lorsqu'il est ainsi évident que la paix ne dépend que d'un caprice ou d'une convoitise allemandes ; — il se trouve encore, en France, auprès de nous, — à notre tête, hélas ! un parti assez aveuglé par la passion politique, et quelques journaux assez niais pour oser dire encore à leurs lecteurs que tout est pour le mieux dans la meilleure des Républiques... puisque l'Allemagne n'a rien à craindre !

Le bon billet ! — Est-ce ainsi que l'on espère, en pleine majorité républicaine, nous démontrer à tous que l'augmentation nouvelle de l'armée allemande a été une mesure de paix et d'apaisement ? On nous dira peut-être demain, car vraiment il ne faut jurer de rien avec les avocats du parti qui nous gouverne, — que cet accroissement de l'armée allemande n'est autre chose qu'un désarmement déguisé...

La chute en est jolie, amoureuse, admirable !

Quant au départ du prince Orloff, ambassadeur de Russie à Paris... pure vètille ! La Russie n'est pas contente évidemment, mais qu'importe donc à la République ! Le mécontentement et l'irritation moscovites ne seront-ils pas, et au delà, compensés par l'approbation possible de Londres et par le satisfecit assuré de Berlin ? — Hartmann expulsé, qu'importe le reste ?

Il y a bien encore le congé du prince de Hohenlohe... qui fait causer, mais n'a-t-on pas donné les explications les plus satisfaisantes à M. de Freycinet ? Il y a aussi l'absence prolongée d'un ambassadeur italien à Paris, il y a encore je ne sais quels tiraille-

FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

LE DOCTEUR JACQUES HERVEY

(Suite.)

Le dimanche suivant, les oisifs se réunirent sur le port, en face de la maison de Jean Malicorne ; mais le malin personnage fit sortir sa voiture couverte par la grande porte et vint la placer dans la petite rue, en face de l'entrée particulière de son fils, et celui-ci, Adrienne et Julienne montèrent en voiture sans être vus des curieux réunis sur le port.

Cette fois, Prosper conduisit les deux femmes entendre la messe à Cravant.

C'était à désespérer la curiosité la plus tenace.

Mais on ne désespère jamais au village lorsqu'il s'agit de satisfaire un désir ardent. Chacun se promit d'être aux aguets pour voir la merveilleuse beauté que Malicorne cachait avec tant de soins. Depuis son échec avec Jacques Hervey, on commençait à ne plus le redouter autant ; on comprenait que, s'il était toujours dangereux, il n'était pas invincible. Dans l'esprit de cette population aux instincts mobiles, Jean Malicorne subissait la loi des réactions.

Jacques Hervey, très-occupé, passant ses heures de liberté, soit à Vermanton, soit au port Michaud, était resté étranger à toutes les petites rumeurs que faisait naître la réclusion de mademoiselle Adrienne dans la maison Malicorne ; il ignorait même qu'une personne étrangère habitât avec ceux-ci. Suzanne, sa servante, ne quittait jamais la maison, et ne parlait à aucun des habitants. M. Laroche ne venait plus à Château-Bernard, et sa femme n'y mettait jamais les pieds. Les clients du docteur Hervey évitaient de prononcer devant lui le nom de Malicorne. Il était donc supposable que le médecin ne devait apprendre la présence de l'étrangère que par une circonstance née du hasard.

Cette circonstance se présenta le lendemain.

Nous avons dit que Jacques Hervey, habitué à une existence très-active, se levait avec l'aurore.

Avant d'aller visiter ses malades, il faisait, chaque matin, une longue promenade sur les rives de l'Yonne. Il aimait la vue de l'eau, les horizons lointains, la verdure, l'ombre que projetaient les grands arbres, et le murmure du vent passant à travers les branches des hauts peupliers. Quoique médecin, Jacques Hervey était spiritualiste, poète et rêveur ; c'était pour lui un grand plaisir que de marcher dans l'herbe des prairies, humides encore de la rosée.

Ce jour-là, l'aube naissante trouva le médecin sur le port. Des jets empourprés se montraient à

l'horizon et annonçaient le soleil qui n'était pas encore visible. Le ciel était d'une pureté merveilleuse. Bien loin, vers le sud, s'enfuyaient quelques petits points roses, nuages diaphanes qu'un regard moins exercé eût pris pour quelque oiseau voyageur se jouant dans la nue. Les tons de l'atmosphère étaient si doux qu'on pouvait supposer qu'un velours transparent s'interposait entre les cieux et la terre. La rivière coulait doucement, sans bruit, et présentait une surface unie ; on voyait jusqu'au fond des eaux. Parfois les petits poissons, poursuivis par le brochet vorace ou la perche gourmande, s'enfuyaient précipitamment par bandes serrées et sautaient hors de l'eau, montrant leurs écailles argentées, qui brillaient comme un kaléidoscope ; le martin-pêcheur guettait cet instant : d'une aile rapide il franchissait l'espace, et happait l'imprudente ablette et l'innocent goujon. L'hirondelle se livrait, au-dessus des eaux, à ses circonvolutions insensées et traçait avec son bec ou son aile un long sillage qui faisait jaillir des gouttes d'eau ressemblant à autant de perles brillantes. La nature laissait échapper des senteurs agréables : c'était l'acre odeur des chénévières fleuries, le parfum subtil du baume et celui un peu fade des plantes aquatiques et des osiers qui croissaient sur le bord de la rivière.

La matinée était pleine d'enchantements et de merveilles ; elle promettait une de ces journées

qui sont l'espoir du vigneron et qui colorent le raisin de belles teintes bleues veloutées. Il était impossible de ne pas être ému, de ne pas être heureux de se sentir vivre !

Le bruit d'une fenêtre qui s'ouvrait vint frapper l'oreille de Jacques Hervey, mais il ne tourna pas la tête : il jouissait des douces sensations qui s'abattaient sur lui comme une rosée bienfaisante.

Tout à coup, une voix fraîche et sonore se mêla au concert de la nature saluant le jour nouveau. C'était une voix de femme, une voix de jeune fille aux notes audacieuses, pures, élevées, vibrantes, un chant d'oiseau sortant d'un gosier humain !

Cette fois, le docteur Hervey se retourna subitement.

Il ne vit rien, rien qu'un mur élevé par delà lequel on apercevait la toiture d'une maison, — la maison de Jean Malicorne !

Le médecin écoutait ému, ravi, enthousiasmé.

— Qui peut chanter ainsi ? se demanda-t-il tout haut.

— C'est la demoiselle ! lui répondit une voix qui semblait sortir des eaux.

Il fit deux pas vers la berge.

Andoche Morisset, caché par des osiers, visitait ses nasses.

Il salua le médecin et lui fit signe de descendre jusqu'à la rive.

Il semblait qu'il eût deviné le désir de Jacques



ments du côté de l'ambassade de Madrid, et sans parler plus longtemps des ambassadeurs étrangers à Paris, il y a... il y a M. de Freycinet lui-même au ministère des affaires étrangères, M. Challemel-Lacour, ambassadeur à Berne... en attendant le condamné à mort Ranc, rédacteur de la *Republique française*, qui présente, dit-on, sa candidature aux Lyonnais et se prépare ainsi sans doute à retourner à Bruxelles, — non plus en soutane et déguisé en prêtre, — mais bel et bien en qualité d'ambassadeur.

Tout cela ne fait-il pas à la République la plus magnifique des situations extérieures?

La situation est-elle meilleure au dedans? — Très-sincèrement, nous la croyons pire, et nous estimons que l'ambassadeur allemand à Rome n'a dit qu'une partie de la vérité lorsqu'il a déclaré que la paix de l'Europe était garantie par « l'organisation militaire de l'empire d'Allemagne; » — le reste se devine, hélas! lorsque l'on regarde sérieusement et patriotiquement l'état auquel les partis intérieurs et le parti gouvernant réduisent, aujourd'hui, la France.

Il n'y a pas d'excuse possible, à nos yeux, pour aucun des auteurs de cette agitation civile et religieuse qui nous étirent désormais, nous autres Français, et qui ne peut finir que mal si le gouvernement ne l'arrête pas court au lieu de l'entretenir, comme il a fait jusqu'ici.

Est-ce la paix que l'on donnera au pays lorsqu'un Jules Ferry, qui n'a vraiment aucun titre sérieux pour être ministre de l'instruction publique, aura réussi, par fanatisme de parti, à faire décréter, par M. Jules Grévy, par exemple, que le Père Joubert, par exemple — élève de l'École normale supérieure, — entré premier et sorti premier dans la section des sciences mathématiques, ancien professeur de mathématiques spéciales à Strasbourg, ancien professeur au Collège Rollin, — docteur ès-lettres — et l'un des premiers mathématiciens connus, aujourd'hui, en France et en Europe, n'aura plus, demain, le droit d'enseigner, alors que M. Jules Ferry conservera imperturbablement son portefeuille de ministre de l'instruction publique!

Une telle monstruosité ne renverse-t-elle pas d'emblée tous les calculs de la politique et toutes les conceptions de la raison? Proscrire l'enseignement du Père Joubert et tolérer la présence de M. Jules Ferry au ministère de l'instruction publique! Quelle pitié!

Il est vrai que le Père Joubert, quoique normalien, quoique docteur, quoique mathématicien... est Jésuite!!! — Tarte à la crème! Voilà le crime!

Mais ce crime effroyable, le Père Joubert, qui a conscience d'être resté quand même un très-bon citoyen français, l'a commis en pleine connaissance de cause, en pleine maturité d'esprit, après être sorti vainqueur dans toutes les épreuves subies à l'École normale, au concours d'agrégation, au Doctorat, après plusieurs années consacrées au service du professorat dans quelques-uns de nos lycées les plus importants.

Qu'est-ce donc, en réalité, que ce crime,

Hervey.  
— Voulez-vous la voir? lui demanda-t-il tout bas.

Jacques Hervey rougit.

— Qui donc? demanda-t-il après un instant d'hésitation.

— La demoiselle! N'est-ce pas qu'elle chante bien?

— Oui. Mais de quelle demoiselle parlez-vous, mon ami?

— De la demoiselle qui habite chez Jean Malicorne.

— Sa fille?

— Oh! non.

Pendant ce court dialogue, Jacques Hervey, sans trop se rendre compte de son action, était entré dans le bateau de Morisset. Celui-ci, au lieu de pousser au large pour traverser la rivière, suivit, tout près du bord et masqué par les plantes qui croissaient tout le long de la berge, le cours de l'eau pendant quelques minutes. Il arriva ainsi à l'endroit où était le bac. Alors il démasqua son bateau, et, à l'aide de sa longue perche, franchit la rivière.

— Suivez le chemin de halage et prenez par la vigne jusqu'au sentier qui la coupe en deux, dit Morisset; de là vous verrez la demoiselle qui est à sa fenêtre.

Jacques Hervey agissait comme l'homme ivre

sinon l'application simple et loyale des droits que toute Constitution française accorde — depuis 1789 comme vous le prétendez — à la liberté de conscience?

Et voilà, cependant, les droits que vous vous déclarez prêts à violer d'un cœur léger, républicains de la 3<sup>e</sup> République!

Et, ce faisant, vous avez l'audace encore de nous dire que vous apportez la paix au pays!

Tenez, vous faites pitié.  
(J. de Maine-et-Loire.) H. FAUGERON.

## Chronique générale.

On lit dans le *Constitutionnel* :

« Plusieurs journaux annoncent comme un fait certain que ceux parmi les Pères Jésuites qui appartiennent à une nationalité étrangère seront immédiatement, par mesure administrative, expulsés de France.

« Nous avons lieu de croire que les choses ne sont pas aussi avancées que cela et que le gouvernement a été amené à réfléchir mûrement avant de prendre une décision à cet égard. Il se pourrait, s'il n'y prend garde, que la question Hartmann eût sa contre-partie. A l'heure qu'il est, les gouvernements et les ambassadeurs étrangers se trouvent déjà saisis de réclamations peut-être prématurées, mais suffisantes, pour provoquer un examen sérieux.

« L'ordre des Jésuites compte dans son sein des Russes, des Allemands, des Anglais, dont un certain nombre résident en France. Parmi les Russes, il y en a qui portent les plus grands noms de l'aristocratie de cet empire. Les Jésuites anglais résidant en France sont également très-nombreux, peut-être même les plus nombreux parmi les Jésuites étrangers. Nous ignorons jusqu'à quel point M. de Bismarck laissera livrés à l'arbitraire de la police française ses compatriotes appartenant à la Compagnie de Jésus. En revanche, nous croyons savoir que les sujets russes et anglais trouveront l'appui auquel ils ont droit auprès de leurs gouvernements respectifs. L'ambassade d'Angleterre notamment suit avec beaucoup d'attention la marche de cette question, d'autant plus que, suivant l'avis qu'elle a reçu de Londres, l'opinion en Angleterre ne permettra pas au gouvernement britannique de rester impassible devant l'éventualité d'une expulsion des Jésuites anglais du territoire français. »

Nous laissons au *Constitutionnel* la responsabilité de ses informations, car nous ne savons rien des dispositions des chancelleries à ce sujet.

Une réflexion, toutefois, se présente naturellement à l'esprit. Quelle raison plausible donnera le gouvernement français pour expulser les Jésuites étrangers qui vivent tranquilles, quand il tolère à Paris les étudiants étrangers qui font tapage aux réunions publiques, et les nihilistes russes qui glorifient le régicide et adressent des menaces de mort à l'ambassadeur de leur pays? S'il chasse les premiers, pourquoi garde-t-il les autres?

qui se laisse guider par une impulsion étrangère à sa volonté.

Il marcha en avant, et après quelques pas s'arrêta, tout surpris de son action, tout surpris de l'émotion qui le dominait.

— Qu'est-ce que j'éprouve? se demanda-t-il, et pourquoi cette curiosité?

Il se retourna comme s'il eût voulu remonter dans le bateau. Morisset était déjà sur la rive droite.

La voix d'Adrienne planait sur les eaux et arrivait à Jacques Hervey avec des tons d'une douceur inouïe.

Il continua sa marche, entra dans la vigne et eut le courage de ne se retourner qu'au sentier qui lui avait été désigné par Morisset.

De cet endroit, rendu invisible par une rangée de cerisiers plantés au centre de la vigne, il dominait la rive, le port et la maison de Malicorne.

Son cœur avait des battements tumultueux. Il ferma les yeux un moment et les rouvrit tout à coup. Malgré la distance, il vit, à l'une des fenêtres de la maison de son ennemi, une jeune fille enveloppée dans un peignoir blanc. Le soleil, caché jusque-là derrière le coteau, apparut au firmament, et ses rayons entourèrent la tête blonde de la jeune fille comme une auréole d'or. Ce ne fut qu'un court instant — comme l'apparition d'une figure divine au milieu des flammes, — car Adrienne, éblouie par le soleil, mit l'une de ses mains devant

Donnera-t-il pour seul grief contre les premiers que ceux-ci sont affiliés à la Société de Jésus? Mais il nous semble que les seconds sont affiliés à bien d'autres sociétés plus dangereuses qui, chaque jour, acclament la Commune, c'est-à-dire le massacre et l'incendie, et nous en promettent le retour?

Nous ne savons quel parti prendront les ambassadeurs étrangers, mais il nous paraît difficile qu'ils ne fassent pas ces réflexions, et ce bizarre contraste ne peut que leur donner une juste idée de l'intelligence de notre gouvernement.

Le *Journal officiel* fera connaître aujourd'hui probablement les mesures que le gouvernement a résolu de prendre relativement aux congrégations non-autorisées, en conformité des déclarations qu'il a faites au Sénat, lors de la discussion de la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, et à la Chambre des députés lors de la discussion de l'interpellation déposée par M. Devès, au nom des groupes de la gauche.

On assure que ces mesures seront consignées dans deux décrets: le premier prononcera la dissolution de la société des Jésuites dans un délai de trois mois, c'est-à-dire à l'époque où commencent les vacances dans les établissements scolaires; le second, aux termes de notre législation, mettra les autres congrégations non-autorisées en demeure de se pourvoir, dans un délai déterminé, de l'autorisation nécessaire ou d'avoir à se dissoudre, leur existence étant illégale.

Chacun de ces décrets sera précédé d'un rapport adressé à M. le Président de la République et signé conjointement par M. Lepère, ministre de l'intérieur et des cultes, et par M. Cazot, garde des sceaux, ministre de la justice. Ces deux rapports exposeront les raisons qui ont motivé les mesures proposées.

On se souvient que, pour protester contre l'épuration des bureaux de bienfaisance, plusieurs journaux ont ouvert une souscription dont les fonds ont été remis à des comités libres pour être distribués aux pauvres.

Plusieurs préfets ont fait interdire à ces comités de disposer des sommes qu'ils avaient recueillies et leur ont enjoint de les verser aux bureaux de bienfaisance. Les journaux et les comités ont répondu par un refus formel, déclarant que les souscripteurs seuls avaient le droit de désigner l'emploi des fonds.

L'avis du conseil d'Etat a été demandé au sujet de ce différend, mais nous croyons savoir, dit le *Constitutionnel*, que le conseil d'Etat s'est prononcé contre les prétentions des préfets et bureaux de bienfaisance, qui ne sont pas fondés à revendiquer les sommes recueillies par des comités libres; toutefois, le conseil d'Etat émet l'avis que le maire, comme tuteur légal des pauvres, a le droit de surveillance pour l'emploi des fonds affectés aux œuvres charitables.

ses yeux, rentra dans la chambre et laissa retomber les grands rideaux; mais, si court qu'il eût été, il avait suffi à Jacques Hervey pour entrevoir l'œuvre la plus charmante de la création: une parfaite beauté blonde, rendue plus belle encore, poétisée, idéalisée pour ainsi dire, par un rayon du soleil!

N'était-ce point un songe, une illusion, l'apparition d'une enchantresse évoquée par un rêveur exalté, un savant qui vivait en sage, en anachorète? Non!

C'était bien une réalité. Il avait entendu sa voix magique, et Andoche Morisset la connaissait et l'avait nommée la *demoiselle*!

Et cette jeune fille, cette beauté rayonnante demeurait chez Jean Malicorne!

Quel abîme!

Jacques Hervey, tout palpitant, ne quittait pas du regard la maison de l'usurier.

— Elle va reparaitre! se disait-il.

Son espoir fut déçu.

Ce fut Jean Malicorne qui se montra; il traversa la cour et vint se poser, sentinelle vigilante, à la porte de sa maison, qu'il eut soin de refermer sur lui.

La vue de son ennemi ramena Jacques Hervey à la réalité.

Il se courba au milieu des ceps de vigne, fit un long circuit à travers champs, et se trouva bientôt

## Chronique militaire.

AVIS ADMINISTRATIF CONCERNANT L'ARMÉE TERRITORIALE.

Le Maire de la ville de Saumur donne avis à ses concitoyens que la commission de rémédiation, dans laquelle sont compris les hommes de l'armée territoriale, affectés aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons du 70<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, habitant les trois cantons de Saumur, convoqués pour les 5 avril et 10 mai prochain (5 avril, 1<sup>er</sup> bataillon; 10 mai, 2<sup>e</sup> bataillon), se réunira à l'Hôpital militaire de Tours, à 8 heures 1/2 du matin.

Le jeudi, 4<sup>er</sup> avril, pour les hommes du 1<sup>er</sup> bataillon;

Et le samedi, 1<sup>er</sup> mai, pour ceux du 2<sup>e</sup> bataillon.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 29 mars 1880.

Le Maire, COMBIER.

Le 4<sup>er</sup> bataillon du 64<sup>e</sup> de ligne quittera Nantes demain soir; il va à Paris, relever le 1<sup>er</sup> bataillon du même régiment qui revient à Nantes.

## LE MARIAGE DES MILITAIRES.

Le ministre de la guerre vient de faire connaître les positions différentes dans lesquelles on pouvait contracter mariage, avec ou sans autorisation de l'autorité militaire.

Les maires peuvent et doivent marier, sur la seule présentation de leur livret, tous les hommes de l'armée territoriale, de la réserve de l'armée active ou de la disponibilité, les dispensés de l'armée active et les hommes affectés au service auxiliaire, ainsi que les marins en congé régulier.

Ils ne peuvent marier, sans la présentation d'une autorisation régulière, les hommes en congé limité, ou, à partir du 1<sup>er</sup> juillet, ceux qui ont tiré au sort dans l'année courante. Ainsi les jeunes gens de la classe 1879, même après la révision, peuvent se marier sans autorisation jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet prochain.

C'est au commandant de recrutement qu'il faut demander cette autorisation, par l'intermédiaire de la gendarmerie.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Élection au Conseil général.

Canton de Doué.

Inscrits ..... 4,036

Votants ..... 3,338

M. Bineau, conservateur (élu)..... 2,348

M. Puységur, républicain..... 981

Les conservateurs l'ont emporté et à une forte majorité: nous n'en pouvions douter. M. Puységur, candidat de notre sous-préfecture, a réuni quelques électeurs dans ses conférences, mais ceux-ci se sont contentés de rire de ses doctrines radicales, anti-religieuses.

en face du port Michaud.  
Un des bateaux de M. Laroche le ramena sur la rive droite.

Jacques Hervey eut ce jour-là de nombreuses distractions et n'apporta point dans l'examen de ses malades toute l'attention qui lui était habituelle.

Évidemment, son cœur et son imagination s'élevaient à une grande passion.

(A suivre.) ARMAND LAPOINTE.

## Théâtre de Saumur.

Direction CHAVANNES.

Vendredi 2 avril 1880.

Pour la clôture de la saison théâtrale et les adieux de la troupe.

## LA MUETTE DE PORTICI

Grand opéra en 4 actes et 5 tableaux, paroles de A. Royer et G. Vaez, musique d'Auber.

Les principaux rôles seront tenus par MM. Gensé, Rougé, Delersy, Letellier, M<sup>lle</sup> Gally et Massé.

## LES NOCES DE JEANNETTE

Opéra-comique en 1 acte, paroles de Jules Barbier et Michel Carré, musique de Victor Massé.

Joué par M. Rougé et M<sup>lle</sup> Gally.

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.



ses, et de toutes ses utopies. M. le Sous-Préfet, qui se flattait de triompher, en a été pour ses frais de voyages et d'éloquence; il doit être convaincu qu'il n'a pas encore républicanisé toute cette partie de l'arrondissement de Saumur. Il est vrai qu'il ne s'y prend pas bien.

Le sous-commissaire de la marine portera au loin sa déception et l'on n'y pensera plus. Notre sous-préfet, à l'ombre de ses platanes, méditera, sur l'inconstance de sa gloire. Il parlait toujours de sa lutte gigantesque contre M. de Mun, mais il ne se vantera pas de son échec formidable dans le canton de Doué.

Honneur aux électeurs de ce canton qui ne se laissent point influencer par les discours et les promesses d'hommes étrangers au pays et qui consentent leurs intérêts à ceux de leurs concitoyens qu'ils ont toujours connus, qui ont vécu au milieu d'eux et qui ont toujours été constants dans leurs sentiments et leurs opinions.

#### LA SOLENNITÉ DE PAQUES.

Toutes les églises de Saumur ont été envahies dimanche, jour de Pâques, par une foule empressée de fidèles, dont l'attitude pieuse et recueillie était des plus édifiantes. Parlait et à toutes les messes, les communions ont été nombreuses : c'était le digne couronnement de la station quadragesimale prêchée à l'église Saint-Pierre, avec un brillant succès, par le R. P. Raynaud. Le peuple lui-même n'a pu s'empêcher de reconnaître cette recrudescence de sentiments religieux, et des groupes d'hommes, témoins, à la porte de l'église Saint-Pierre, de la sortie de cette foule inaccoutumée, ont traduit ce sentiment par ces paroles expressives : « Plus ils font la guerre à la religion, plus il y en a. » Ce n'est pas nouveau; les persécutions ont toujours été les époques de plus grande gloire et d'éclat de la religion chrétienne.

#### LA MESSE DE DUMONT.

L'église Saint-Pierre présentait, dimanche, un spectacle des plus imposants. De bonne heure, une foule aussi élégante que respectueuse se pressait sous les voûtes sacrées pour rendre à Dieu les hommages qui lui sont dus dans la solennité de Pâques, et mêler sa voix à celle du chœur qui a charmé nos oreilles en nous faisant goûter les plus douces émotions.

Le zèle empressé des directeurs de la maîtrise naissante et le bienveillant concours de violonistes et de bassistes distingués ont reçu une magnifique récompense dans la réussite incontestable de la Messe de Dumont.

Si des oreilles délicates et plus habituées que nous à une harmonie sans reproche, trouvent dans cette exécution quelques rares défauts,

C'est une ombre au tableau qui lui donne du lustre.

Avouons toutefois qu'il a fallu à l'habile M. Halbert et à ses dévoués collaborateurs une patience prodigieuse pour former des élèves, tous jeunes, à chanter avec un aussi grand ensemble et s'accorder aussi bien avec des instruments.

Chacun a fait sa partie avec entrain et enthousiasme. Honneur donc et remerciements à tous, aux musiciens, aux jeunes gens et jeunes filles dont les voix douces se modulaient admirablement et donnaient à cette cérémonie le plus bel éclat.

Nous ne saurions passer sous silence le soliste, M. Emile Greffin, qui a chanté le Credo. Sa voix forte et harmonieuse a rempli sans peine l'église tout entière pour nous faire entendre les grandes croyances de la Religion.

Nous espérons que nos jeunes artistes ne s'arrêteront point à ce premier pas. Ils tiendront à honneur de soutenir leur renommée par une nouvelle Messe, aussi solennelle, le jour de la Pentecôte.

#### Mort de M. Lambourg.

Saumur vient de perdre le doyen de ses habitants, presque centenaire. M. Lambourg, émailleur, chevalier de la Légion d'Honneur, est décédé hier lundi, dans sa 100<sup>e</sup> année. Ce n'est pas seulement une perte pour notre ville, mais aussi pour l'art et l'industrie. M. Lambourg a poussé le travail du verre au plus haut degré de perfection. Il n'est pas d'étrangers qui ne soient venus dans nos murs et n'aient emporté, entre autres souvenirs, quelques-uns de ces

mille petits objets d'émail, sorti en leur présence des doigts de cet habile émailleur qui a créé tant de chefs-d'œuvre et qui n'a pas eu de rival. Pendant de longues années, les travaux de M. Lambourg ont figuré avec succès dans toutes les Expositions et lui ont valu, outre des récompenses, l'appel à diverses cours. A Saumur même, il a toujours reçu la visite et les félicitations des hauts personnages qui passaient ou séjournaient dans notre cité.

M. Lambourg a travaillé avec la même dextérité et la même imagination jusqu'à une limite extrême. Il n'y a guère que dix-huit mois que, ses forces lui manquant, il a quitté son cabinet de travail.

Dimanche soir, jour de Pâques, les habitants du Chapeau ont été vivement étonnés par une scène qui aurait pu avoir un terrible dénouement.

La famille F., de Saumur, comprenant deux hommes, trois dames et une jeune fille, revenant en voiture de la campagne, s'était arrêtée près de l'auberge du sieur Poirier. M. F. et son genre descendirent; ce dernier ôta la bride du cheval et l'aubergiste lui donna l'avoine. Mais à ce moment, on ne sait pour quelle cause, l'animal fut effrayé et s'enfuit au galop dans la direction de Villebernier, pendant que les dames restées dans la voiture faisaient entendre des cris de détresse, et que les hommes, dans une anxiété facile à comprendre, s'élançaient sur leurs traces pour leur porter secours. La route, heureusement peut-être, était presque déserte à ce moment-là.

Après avoir parcouru plus d'un kilomètre, le cheval descendit brusquement la levée et prit le chemin conduisant au château de Launay; enfin, au moment où il allait s'engager dans un sentier, l'une des roues de la voiture heurta violemment contre le mur d'une maisonnette et l'essieu se brisa.

Les quatre dames, plus mortes que vives, furent renversées, mais sans recevoir aucune blessure; on ne constata qu'une contusion légère et des robes déchirées. Tout le monde revint en ville à pied, comme bien on pense, se félicitant d'en avoir été quitte à si bon compte.

Que ceci serve d'exemple et apprenne à d'autres qu'ils ne doivent jamais donner l'avoine à un cheval sans déceler, ou tout au moins sans avoir pris toutes les précautions nécessaires. Aujourd'hui il n'y a pas eu de mal et seulement une grande frayeur; une autre fois, en pareille circonstance, nous pourrions avoir à déplorer de regrettables accidents.

Un arrêté de M. Assiot, préfet de Maine-et-Loire, supprime le cercle catholique de Segré.

Cette nouvelle a été apportée à Angers par l'Agence Havas... tout comme le fameux incident de Saint-Maurice.

La seule différence, c'est que l'incident de Saint-Maurice était faux, tandis que la suppression du cercle catholique de Segré doit être vraie.

**Théâtre.** — La clôture de la saison théâtrale sera marquée à Saumur par une magnifique représentation d'opéra qui aura lieu vendredi prochain 2 avril. Elle se composera de la *Muette de Portici* et des *Noces de Jeannette*. M. Gense, M. Rougé, M. Delersy, M<sup>me</sup> Gally, concourront à l'éclat de cette soirée d'adieux, et une intelligente artiste de la troupe de comédie, M<sup>me</sup> Mass, jeune premier rôle, a bien voulu se charger d'interpréter la gracieuse et émouvante création de Fenella.

Le bureau météorologique du *New-York-Herald* annonce qu'une tempête d'une grande énergie à son centre, et dont le passage sera précédé par de légers troubles, aura lieu sur les côtes de la Grande-Bretagne et de la Norvège, en touchant celles du nord de la France, entre le 29 et le 31.

Du sud-est, fortes vents se dirigeant au nord-ouest, fortes bourrasques, neige, pluie, basses températures suivront.

#### TOURS.

Un empoisonnement a eu lieu samedi matin, rue des Guetteries.

Une dame de vingt-cinq à trente ans, a absorbé une certaine quantité d'acide sulfurique, environ deux verres à liqueur.

Aussitôt elle a éprouvé des douleurs effroyables.

On s'est empressé d'appeler un médecin, M. le docteur Scoofs.

Samedi soir, la malade était en proie à des souffrances que la plume ne saurait dépeindre.

On craignait de ne pouvoir la sauver.

#### Avis mortuaire.

Les convoi et enterrement de M. R. LAMBOURG, émailleur, chevalier de la Légion d'Honneur, auront lieu demain mercredi 31 mars, à 9 heures 1/2 du matin.

Les amis et connaissances de la famille Lambourg qui n'auraient pas reçu de lettres de faire part sont priés de considérer cet avis comme une invitation.

#### BOURSE DE PARIS

DU 29 MARS 1880.

Rente 3 0/0.	82 95
Rente 3 0/0 amortissable.	85 40
Rente 4 1/2.	113 50
Rente 5 0/0.	118 05

48, Rue Beaurepaire, Saumur.

## L. LE BRAS

### BANQUIER

#### La Maison se charge :

1. De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.
2. De l'encasement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rentes, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.
3. L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.
4. De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.
5. De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.
6. De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.
7. De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'Étranger.
8. Service de Chèques sur Paris.

Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 48, rue Beaurepaire, à Saumur.

On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt.

Les bureaux sont ouverts de neuf à six heures, dimanches et fêtes exceptés.

#### CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

Capital : Vingt millions de francs

Paris, 16, rue Le Peletier, 16, Paris

Vente de 14,700 Actions

DE

## LE SECOURS

#### COMPAGNIE D'ASSURANCES

Contre les Accidents de Chemins de fer et autres

SOCIÉTÉ ANONYME AU

Capital de Dix Millions de francs

DIVISÉ EN 20,000 ACTIONS DE 500 FRANCS CHACUNE

Libérées d'un quart

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM.

OZENNE G. O. \*, ancien Ministre de l'Agriculture et du Commerce, Président;

COURCIVAL (marquis de), \*, Censeur de la Compagnie parisienne du Gaz, Vice-Président;

BOUGLISE (G. de La), Ingénieur des mines, Administrateur de la Compagnie de Saint-Élie;

COLLET (A.), \*, ancien Inspecteur général au ministère de l'Intérieur;

DROMOYS (Paul), O. \*, ancien Préfet;

HADOT (T.), \*, ancien Trésorier-Payeur général;

PEPIN LARAILLEUR, Administrateur de Compagnies d'Assurances;

WATTEVILLE (le baron de), \*, ancien Directeur au Ministère de l'Instruction publique.

#### Directeur :

M. Henri de HRYN, ancien Inspecteur de la Compagnie d'Assurances La France, et ancien sous-Directeur de la Compagnie de Réassurances Générales.

Ces 14,700 Actions, mises en vente par le groupe des fondateurs de la Compagnie, sont offertes au

public au prix de 725 fr., soit en déduisant les 275 fr. non versés :

#### 350 francs

NET A PAYER COMME SUIT :

- 100 en faisant la demande;
- 150 à la répartition;
- 100 au 15 mai.

LES DEMANDES D' ACTIONS SONT REÇUES :

#### Les Lundi 5 et Mardi 6 Avril

A Paris : Au Crédit Général Français, 16, rue Le Peletier;  
En Province : Dans toutes ses succursales et chez ses correspondants.

On peut, dès maintenant, transmettre des demandes d'actions par lettres chargées, adressées au Crédit Général Français, à Paris, ou à l'une de ses succursales en province.

Les documents et Statuts sont tenus à la disposition de toute personne qui en fera la demande.

## LA BANQUE MOBILIÈRE

8, rue Neuve-Saint-Augustin, Paris  
SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : EN BELLE ORDRE.  
désire trouver des personnes honorables, anciens Officiers ministériels, Banquiers, Officiers retraités ou anciens Fonctionnaires, comme Correspondants ou Directeurs d'agence en province.  
CONDITIONS AVANTAGEUSES  
Écrire à M. l'Administrateur-Délégué et envoyer références. (Affranchir)

Salernes, 13 février 1879.

Monsieur MICHEL, pharmacien à Aix,

Je profite de l'occasion d'un messenger de Salernes pour vous prier de vouloir bien être assez bon de m'envoyer encore quatre flacons de votre Elixir antirhumatismal. Comme depuis dix-huit ans je ne me suis pas senti mieux qu'à présent, et ne voulant pas en être dépourvue à présent au renouvellement du sang, je vous prierai de m'envoyer ces quatre flacons par le retour du messenger, et plus tard je vous adresserai une lettre de remerciement du bien que votre Elixir antirhumatismal m'a fait, des souffrances que j'endurais depuis dix-huit ans, et qu'aujourd'hui, grâce à votre Elixir, je me trouve, Dieu merci, assez bien pour pouvoir faire mes petites affaires.

Pas autre chose à vous dire pour le moment que de bien vouloir recevoir mes prières et le remerciement du bien que vous m'avez fait.

Votre humble et dévouée,

Dame BERNARD, accouchense,

à Salernes (Var).

(Voir aux annonces.)

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**  
rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

## REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-Professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Chevroux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND, BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODET, propriétaire-gérant.



# CHEMISERIE SUR MESURE

## DÉPÔT DE TOILES

### OUVERTURE LE 15 MARS

# DORÉ-ROUGET

58, Rue du Pressoir-Saint-Antoine, SAUMUR, rue du Pressoir-Saint-Antoine, 58.

J'ai l'honneur d'informer que j'établis une maison spéciale de Chemises sur mesure, 58, rue du Pressoir-Saint-Antoine, à Saumur; je reçois directement des premières Fabriques les Tissus pour cette confection.

En outre, on trouvera des Toiles, provenant des premiers tissages de France, à des prix particuliers. Pour l'ouverture de ce rayon, j'offre des avantages incontestables, et j'invite les personnes à apprécier elles-mêmes notre exposé de prix.

Par ce moyen, nous espérons acquérir promptement la confiance des personnes qui voudront bien nous honorer de leur visite.

Etudes de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, et de M<sup>e</sup> ROUSSE, notaire à Martigné-Briand.

### VENTE SUR LICITATION, En quatre lots, D'UNE MAISON Dépendances ET TROIS MORCEAUX DE TERRES ET VIGNE,

Situés commune de Martigné-Briand, Le tout dépendant de la communauté ayant existé entre les époux Livenais-Morillon.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> ROUSSE, notaire à Martigné-Briand, le dimanche dix-huit avril mil huit cent quatre-vingt, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties par le tribunal civil de première instance de Saumur, en date du dix-huit mars mil huit cent quatre-vingt, enregistré;

Aux requête, poursuite et diligence de :

1<sup>er</sup> M<sup>me</sup> Marie Morillon, sans profession, veuve de M. Allard, demeurant à Grez-Neuville; 2<sup>me</sup> M<sup>me</sup> Julie Morillon, épouse séparée de corps et de biens de M. Jules Berjot, demeurant à Paris, rue d'Aligre, n° 12, ladite dame autorisée à ester en justice, suivant jugement du tribunal civil de la Seine, en date du dix-sept janvier mil huit cent quatre-vingt, enregistré; 3<sup>me</sup> M<sup>lle</sup> Valentine Ugé, lingère, demeurant à Grez-Neuville; 4<sup>me</sup> M. Louis Salé, tailleur de pierres, demeurant à Angers; 5<sup>me</sup> M<sup>me</sup> Marie Salé, épouse de M. Edmond Pervielle, avec lequel elle demeure à Angers, et celui-ci pour la validité, tous co-intéressés, Ayant M<sup>e</sup> V. Le Ray pour avoué;

Contre : 1<sup>er</sup> M<sup>me</sup> Albertine Salé, épouse assistée et autorisée de M. Emmanuel Leroy, avec lequel elle demeure à Angers, rue Pierre-Lise, celui-ci pris pour la validité et encore comme tuteur datif des mineurs Georges et Victor Salé, ses beaux-frères; 2<sup>me</sup> M<sup>me</sup> Marie-Renée Livenais, épouse assistée et autorisée de M. Louis-Philippe Salé, avec lequel elle demeure à Angers, rue de la Chalouère, n° 5; 3<sup>me</sup> M. Louis-Philippe Salé, ci-dessus nommé, agissant tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dame Livenais, son épouse, Ayant M<sup>e</sup> Beaurepaire pour avoué;

En présence ou en l'absence, après qu'il aura été dûment appelé, de M. Etienne Salé, tailleur de pierres, demeurant à Angers, faubourg Saint-Laud, pris en sa qualité de subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Georges et Victor Salé, ses neveux, issus du mariage d'entre les époux Louis-Philippe Salé et dame Marie-Renée Livenais, sus-nommés;

Il sera, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, aux jour, lieu et heure indiqués, procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Rousse, notaire à Martigné-Briand, commis par le jugement sus-énoncé, à la vente des immeubles ci-après :

#### DÉSIGNATION.

1<sup>er</sup> Lot. Une maison, située proche le bourg de Martigné-Briand, comprenant deux chambres au rez-de-chaussée, petit cellier, bâtiment en appentis derrière, boulangerie, écurie, bâtiment avec pressoir, cour, puits, jardin, le tout en un seul tenant, compris au plan cadastral sous partie du numéro 1111 de la section C, pour une contenance de six ares quarante centiares, joignant au levant la route de Martigné-Briand à Gennes, au nord les représentants Beleine, au midi Ménard. Mise à prix : trois mille francs, ci..... 3.000 fr.

2<sup>e</sup> Lot. Un morceau de vigne, situé aux Grenusses, commune de Martigné-Briand, compris au plan cadastral de cette commune sous le numéro 1176, section G, pour une contenance de cinquante-quatre ares cinquante centiares, joignant au levant le troisième lot ci-après, au couchant Lacroix, au midi l'ancien chemin de Martigné-Briand à Brigné, au midi M<sup>lle</sup> Anastasie Foyer. Mise à prix : deux mille quatre cents francs, ci... 2.400 »

3<sup>e</sup> Lot. Un morceau de terre, également situé aux Grenusses, commune de Martigné-Briand, compris au plan cadastral de cette commune sous le numéro 1177 de la section G, pour une contenance de vingt-un ares soixante-dix centiares, joignant au nord l'ancien chemin de Martigné-Briand à Brigné, au midi M<sup>lle</sup> Anastasie Foyer, au levant le ruisseau de Girondeau, au couchant le deuxième lot ci-dessus. Mise à prix : six cents francs, ci..... 600 »

4<sup>e</sup> Lot. Un morceau de terre, situé à la Brosselle, commune de Martigné-Briand, compris au plan cadastral de cette commune sous le numéro 521, section E, pour une contenance de un hectare trente-deux ares, joignant au couchant et au midi Beleine, avec passage de deux mètres deux cent soixante-quatorze millimètres pour communiquer avec le chemin des Moulins-Turquais. Mise à prix : deux mille cinq cents francs, ci..... 2.500 »

Total des mises à prix, huit mille cinq cents francs, ci..... 8.500 »

S'adresser, pour tous renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> ROUSSE, notaire à Martigné-Briand, dépositaire du cahier des charges;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué, rue du Marché-Noir, n° 12, poursuivant la vente.

Pour extrait conforme au Code de procédure civile rédigé par l'avoué soussigné.

Saumur, le vingt-sept mars mil huit cent quatre-vingt.

V. LE RAY. Enregistré à Saumur, le mars mil huit cent quatre-vingt, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (161) Signé : L. PALUSTRE.

Tribunal de commerce de Saumur.

#### FAILLITE JARDIN.

Les créanciers de la faillite du sieur Jules-Alexandre Jardin, négociant en grains à Saumur, sont invités à se présenter, le vendredi 2 avril 1880, à une heure du soir, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, conformément aux dispositions de l'article 314 du Code de commerce, pour délibérer à nouveau, s'il y a lieu d'accorder un sursis pour la formation d'un concordat jusqu'après l'issue de l'instruction commencée contre le failli, ou bien de procéder immédiatement à la formation d'un concordat, s'il est possible, sinon à la formation de l'union.

Le greffier, L. BONNEAU. (162)

Etudes de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur, et de M<sup>e</sup> DUFOUR, huissier, à Saumur.

### VENTE

PAR SUITE DE SAISIE-EXÉCUTION.

Il sera procédé, le mercredi 31 mars 1880 et jours suivants, s'il y a lieu, à midi, au domicile du sieur Petit, ancien maître d'hôtel, rue des Capucins, n° 36, par le ministère de M<sup>e</sup> Thubé, commissaire-priseur à Saumur.

A la vente de meubles et effets mobiliers, consistant en : tables, chaises, fauteuils, bureau, pendules, lits, draps, serviettes, torchons, couverts, matelas, vaisselle de toute sorte, batterie de cuisine, etc., etc.

La vente se fera au comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### A VENDRE

OU A LOUER JARDIN

Entouré de murs.

Contenant 1400 mètres de superficie, situé au Pont-Fouchar, ancien chemin de Saint-Florent. S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

Le dimanche 4 avril 1880, à midi, en la maison où est décédée M<sup>lle</sup> HAMON-LANDELLE, près l'église de Saint-Florent, il sera procédé, par M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur, à la vente publique du mobilier, linge, effets et objets divers, dépendant de la succession de ladite demoiselle Hamon-Landelle.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

### ON DEMANDE UN MÉNAGE.

S'adresser au bureau du journal.

Etudes de M<sup>es</sup> LAUMONIER et MÉHOUS, notaires à Saumur.

### VENTE

AUX ENCHÈRES.

Le dimanche 11 avril 1880 et jours suivants, s'il y a lieu, à midi,

Au Coudray-Macouard, à la propriété de M. Gauron-Lambert,

### DE MOBILIERS

ET VINS

Dépendant de la communauté d'entre M. et M<sup>me</sup> Gauron-Lambert, et de la succession bénéficiaire de M. Gauron.

La vente comprendra :

Batterie de cuisine en fer battu et en cuivre, réchauds, marmites, ustensiles aratoires et de jardin; Vaisselle et cristaux, tables, chaises et fauteuils, pendule, glaces; Plusieurs bois de lit et bonne literie, consistant en : paillasses, matelas, couvertures, oreillers et traversins, couvertures, couvre-pieds, rideaux de lit et de croisée; Foin et paille, charrette et tombereau, une jument; Bois de chauffage; Portières, fûts vides, trois cuiviers, hottes, cuves et tonneaux, et autres articles de cave; Vin blanc en bouteilles; Cent trente-deux hectolitres de vin blanc et vin rouge en barriques, des récoltes de 1877 et 1878.

On paiera comptant, et dix centimes par franc en sus. (159)

### AVIS IMPORTANT

M. FRUGIER AÎNÉ, négociant en rouennerie, rue Beaurepaire, à Saumur, voulant liquider son fonds de commerce, demande un successeur.

S'adresser à son mandataire spécial, M. G. DOUSSAIN, 5, rue du Palais-de-Justice, à Saumur. (155)

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN ENCRE NOUVELLE MATHIEU-PLESSY \*



Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1867.

ENCRE NOUVELLE Double Violet

A COPIER Adoptée par toutes les grandes Administrations. DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

### ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL

DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).

Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines. 10 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT.

Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville, à Saumur, chez M. NORMANDINE. (394)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

### A LOUER PRÉSENTEMENT

BELLE MAISON BOURGEOISE Avec cour, remise, écurie et Jardin.

Située rue Beaurepaire, n° 25.

S'adresser à M. LORRAIN-BOUCAUREAU, 20, rue Saint-Jean, ou à M. MÉHOUS, notaire. (102)

### A VENDRE

UNE TRÈS-JOLIE VOITURE à quatre roues.

UNE CUVE, cerclée en fer, avec couvercle en très-bon état, contenant dix barriques.

Et UNE CAVE, située rue de l'Étel-Dieu, près la rue des Basses-Perrières.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve HANNOU, à Villebernier. (134)

### VINS DE L'HÉRAULT

Maison Léopold ROUDIER, à LIGNON, près Béziers (Hérault).

VINS ROUGES DE TABLE garanti naturel, des coteaux de Lignan, de 98 fr. 50 à 136 fr. 50 la barrique de 225 litres, fût et vin. — Demandez prix-courant détaillé. — Dans toute localité dépourvue d'agent, s'adresser directement à M. Léopold ROUDIER, Lignon, près Béziers (Hérault). (152)

### DEUIL

Confections, Modes, Lingerie, etc. Tissues deuil et demi-deuil. AVIS POUR LA PROVINCE. — L'organisation spéciale de la Maison permet de répondre, quelle que soit leur importance, aux demandes des clients. — Dans toute commande, pour les Robes, envoyer le corsage et la longueur de jupe. — Pour les Modes, désigner le deuil que l'on porte et le genre de coiffure de la personne.

AU SABLIER, 2, D<sup>e</sup> Montmartre, Paris. Envoi franco contre remboursement à partir de 25 fr. DEMANDER LE CATALOGUE ILLUSTRÉ.

